

## PARTICIPATION À L'OFFRE SATISFAIT OU REMBOURSÉ

- 1 - Achetez simultanément 2 boîtes de 6 lentilles Biofinity® sphère ou Biofinity® toric ou Biofinity® multifocal du 01/09/2019 au 01/04/2020 inclus.
- 2 - Remplissez ce formulaire avec vos coordonnées complètes et précisez votre motif d'insatisfaction.
- 3 - Retournez au moins 10 lentilles sur les 12 achetées dans leur boîte d'origine.
- 4 - Joignez une copie de votre facture (date d'achat, libellés, quantités et prix des produits entourés et identifiables).
- 5 - Envoyez le tout sous enveloppe ou colis suffisamment affranchi avant le 15/05/2020 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CooperVision « Opération Satisfait ou Remboursé CooperVision® x LMC » 1800 Route des Crêtes, Les 2 Arcs, Bât.B, 06905 Sophia Antipolis

## FORMULAIRE DE PARTICIPATION

OBLIGATOIRE

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* :

.....  
.....  
.....

CP\* : ..... Ville\* : .....

Produit retourné\* :  Biofinity® sphère  Biofinity® toric  Biofinity® multifocal

Motif(s) d'insatisfaction, les lentilles Biofinity® n'ont pas amélioré\* :

- Mon confort à la pose
- Mon confort en fin de journée
- Mon confort tout au long de la journée
- Ma qualité de vision – pour les presbytes, merci de préciser :
  - Vision de loin
  - Vision de près
  - Vision intermédiaire
- Autre – précisez\* : .....

En cochant cette case, j'accepte les modalités de l'Opération « Satisfait ou Remboursé CooperVision® x LMC ».

Si vous ne souhaitez pas recevoir des offres et informations de la part de CooperVision, cochez cette case.

Tous les champs marqués d'un astérisque (\*) sont à remplir obligatoirement pour bénéficier de l'offre. À défaut de remplir tous les champs marqués d'un astérisque (\*), nous ne prendrons pas en compte votre demande. Des données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique à des fins d'information ou de communication par CooperVision. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en adressant votre demande avec la copie de votre pièce d'identité par courrier à l'adresse de l'offre.

Modalités de l'offre satisfait ou remboursé :

Après avoir suivi les 5 étapes mentionnées ci-dessus, vous recevrez par email votre remboursement sous forme d'un code de réduction d'un montant équivalent à votre achat initial, utilisable sur l'ensemble des produits vendus par le site <https://www.lentillesmoinscheres.com/> - où vous avez effectué votre achat. Le code sera à valoir sur le prochain achat dont le montant total sera supérieur ou égal au montant du code et valable 1 an et 8 jours à partir de sa date d'émission, sur l'ensemble des produits vendus sur le site susmentionné. Vous recevrez ce code directement à votre adresse email (adresse email renseignée dans votre compte client LMC) sous 6 à 8 semaines à compter de la date de réception de votre dossier complet. Offre valable 1 fois par personne du 01/09/2019 au 01/04/2020 inclus (date limite de renvoi au 15/05/2020, même nom, même prénom, même adresse postale).

Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, avec des coordonnées erronées ou envoyée après le 15/05/2020 minuit (cachet de la poste faisant foi) sera considérée comme nulle. Offre non cumulable avec une autre offre Biofinity® en cours pour un même achat. Cette offre est valable uniquement chez <https://www.lentillesmoinscheres.com/>. Le participant doit résider en France Métropolitaine (Corse incluse), pour pouvoir participer à l'offre. Les frais d'affranchissement ne sont pas remboursés. Offre valable en France métropolitaine (Corse incluse). Conformément aux articles L.224-8 du Code de la Mutualité et 121-1 du Code des Assurances, le porteur s'engage à ne pas demander de remboursement si les opérations relatives au remboursement de frais de soin excèdent le montant total des frais à sa charge. Les lentilles Biofinity® sphère sont indiquées pour la correction de la myopie ou de l'hypermétropie. Les lentilles Biofinity® Toric sont indiquées pour la correction de la myopie ou de l'hypermétropie, accompagnée d'astigmatisme. Les lentilles Biofinity® Multifocal sont indiquées pour la correction de la myopie ou de l'hypermétropie, accompagnée de presbytie. Ces lentilles jetables mensuelles sont à usage journalier, Elles nécessitent un entretien adapté à la fin de la journée et doivent être jetées 1 mois après le début de l'utilisation. Ces lentilles peuvent être portées de façon prolongée (jusqu'à 6 nuits/7 jours d'affilée) uniquement sur avis médical. Lire attentivement les instructions figurant sur la notice et l'étiquetage. En cas de doute, demandez conseil à votre ophtalmologiste ou votre opticien. Ces dispositifs médicaux sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Fabricant : CooperVision. Date de mise à jour : Septembre 2016